Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_13-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Jérôme LORGEOUX –– Stéphane Roussel – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Martine Michaux – Christelle LOYER – Stéphane JEHANNO

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Martine MICHAUX donne pouvoir à Madame Colette Gorré

Madame Christelle LOYER donne pouvoir à Thierry Autran

Monsieur Stéphanne JEHANNO donne pouvoir à Benoit Colineaux

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Monsieur Dubois Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

2026-09-13_ Sécurisation du cheminement piéton

Rapporteur : Dominique Guimené

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les panneaux d'entrée d'agglomération situés sur la route de Rochefort seront déplacés en retrait, afin d'améliorer la sécurité des piétons et de mieux matérialiser l'entrée dans l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_13-DE

Dans le prolongement de cette intervention, la création d'un cheminement en liaison douce le long de la route, en direction de la rue des Petits Prés, est envisagée. Cet aménagement permettrait d'améliorer les déplacements des piétons et de sécuriser la circulation des habitants.

Cette demande répond notamment aux besoins exprimés par les assistantes maternelles de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), qui empruntent régulièrement cet itinéraire avec les enfants.

Les travaux d'aménagement envisagés pourront être réalisés en régie par les services techniques municipaux, sous réserve de la définition précise des travaux à réaliser.

Le Conseil municipal rappelle également que les trottoirs sont destinés à la circulation des piétons et ne constituent pas des aires de stationnement.

Il est notamment signalé que le stationnement de véhicules sur les trottoirs contraint les assistantes maternelles de la MAM, accompagnées des enfants, à emprunter la chaussée afin de contourner les véhicules stationnés, ce qui constitue une situation de nature à compromettre la sécurité des usagers.

Afin de remédier à cette situation, différentes mesures de signalisation et/ou d'aménagement pourront être étudiées afin de permettre le maintien d'un cheminement piéton libre et sécurisé.

Une information sera préalablement faite auprès des usagers concernés afin de rappeler les règles applicables au stationnement et de favoriser leur respect.

En cas de maintien du stationnement gênant malgré ces rappels, des mesures de contrôle et, le cas échéant, de verbalisation pourront être envisagées, dans le respect des compétences et procédures applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les orientations présentées concernant la sécurisation du cheminement piéton et la poursuite de l'étude des aménagements nécessaires.

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre Dubois

Signature

MAIRIE DE SAINT-GRAVE - 56 (Morbihan)

Date d'affichage en mairie :

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 23/09/2026